

Dépôt de mémoire

Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

Commentaire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
dans le cadre de ses audiences publiques.

Par :

Antoine Verret-Hamelin

À l'intention du président, du commissaire et des analystes du BAPE,

En tant qu'enseignant en philosophie et chercheur en éthique, j'aimerais vous partager quelques-unes de mes préoccupations concernant le projet de la compagnie GNL-Québec. Plus précisément, je vous demande d'analyser le projet de GNL-Québec non seulement du point de vue des Québécois et Québécoises d'aujourd'hui, mais aussi du point de vue *des générations futures*.

Il est injuste que les générations futures n'aient aucune voix dans la démocratie actuelle, alors que leurs droits et leur dignité méritent d'être respectés autant que les nôtres¹. Or, le projet de GNL-Québec contribue à menacer plusieurs des droits des générations futures :

- **Le droit d'hériter d'un climat stable.** D'abord, le projet GNL-Québec favorisera l'expansion de l'exploitation des hydrocarbures dans les provinces de l'ouest canadien. Cette exploitation du gaz naturel – de l'extraction jusqu'à la distribution sous forme liquéfiée – est fortement émettrice de gaz à effet de serre². De plus, les fuites de méthane (principal composant du gaz naturel) risquent d'empirer le bilan environnemental du projet, car le méthane est un puissant gaz à effet de serre. Ces gaz à effet de serre contribueront aux perturbations futures du climat. Le promoteur du projet prétend que le gaz naturel remplacerait d'autres sources d'énergie plus polluantes comme le charbon ou le mazout; or, aucune preuve ne vient appuyer cette supposition, et l'on pourrait aussi supposer à l'inverse que le développement de ce projet ferait concurrence au développement des énergies renouvelables comme le solaire et l'éolien³. C'est un projet qui renforce notre dépendance aux hydrocarbures.
- **Le droit d'hériter d'une biodiversité riche.** Le pipeline traverserait des régions ponctuées de lacs et d'écosystèmes fragiles, et les risques de déversements forment une épée de Damoclès au-dessus de la tête de la faune et la flore québécoise. De plus, la présence régulière de super-méthaniers dans le fjord du Saguenay perturberait le beluga, espèce emblématique dont la survie est incertaine. Nous vivons à l'heure actuelle la sixième extinction de masse : le projet de GNL-Québec risquerait de contribuer à cette érosion de la biodiversité.
- **Le droit à la santé.** Le caractère inflammable du gaz naturel poserait certains risques pour les populations à proximité du gazoduc de GNL-Québec ou à proximité des super-méthaniers transportant le gaz liquéfié⁴. De plus, le gaz naturel proviendrait en grande partie

¹ Thomas de Koninck (dir.), *La responsabilité de protéger : écologie et dignité*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2020.

² Jesse Greener et Lucie Sauvé, « Le projet GNL-Québec doit être rejeté », *Le Devoir*, 3 juin 2019.

³ Idem.

⁴ Anne-Sara Briand, « Énergie-Saguenay-Gazoduc : un projet nuisible à la santé publique », *La Presse*, 5 mars 2020.

de la fracturation hydraulique, processus qui cause de nombreux risques pour la santé des communautés vivant à proximité des puits⁵.

- **Qu'en est-il du droit d'hériter d'une plus grande richesse économique?** Tout semble indiquer que les retombées économiques du projet de GNL-Québec seront modestes. D'abord, des économistes nous préviennent que les emplois prévus pour la construction risquent d'être pourvus par des travailleurs provenant de l'extérieur⁶, et ces emplois ne seront que d'une durée limitée. Ensuite, des chercheurs estiment que les retombées fiscales du projet seront moins importantes que prévues, en raison des faibles dividendes imposées aux actionnaires et parce que les investisseurs du projet sont basés dans des paradis fiscaux⁷. Enfin, ce projet risque de nuire à l'industrie touristique, qui est l'un des secteurs économiques les plus importants de la région.

Bref, le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay risque de miner les droits des générations futures. Les intérêts de nos successeurs méritent d'être protégés. C'est l'une des raisons pour lesquelles **le projet de GNL-Québec ne devrait pas être approuvé.**

En espérant que vous tiendrez compte des intérêts des citoyens d'aujourd'hui *et de demain*,

Cordialement,

Antoine Verret-Hamelin

⁵ Ronald Macfarlane et Kim Perrotta, « Une transition fracturée : changements climatiques, santé et fracturation hydraulique », *Association canadienne des médecins pour l'environnement*, janvier 2020.

⁶ « Projet de GNL-Québec : 40 économistes émettent des réserves », *Radio-Canada*, 15 octobre 2019.

⁷ Colin Pratte et Bertrand Schepper, « GNL-Québec/Énergie Saguenay – Quelles retombées fiscales? », *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques*, N° 8, novembre 2019.